

**Réunion du Conseil Municipal
du Mercredi 25 octobre 2017 à 19 h 00**

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL)	:	22
Nombre de présents	:	13
Nombre de votants	:	18
Date de convocation	:	18/10/2017

**PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS
du 25 octobre 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. GOSSELIN), LAMOTHE (a procuration pour M. DUBOS), Mme DEGOS (a procuration pour Mme COURROS), MM. MARSAN, LAFOURCADE, M. GAILLARDET (a procuration pour Mme DAUGREILH), Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO, MM. DUPLA, DUCASSE, Mme CELIMON (a procuration pour Mme BRUGAT).

Etaient excusés : M. DUBOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mmes COURROS (a donné procuration à Mme DEGOS), BRUGAT (a donné procuration à Mme CELIMON), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY, M. GOSSELIN (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mme DAUGREILH (a donné procuration à M. GAILLARDET).

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

« SEANCE G »

La séance du conseil municipal est ouverte, il est 19 h 00. Jean-François BROQUÈRES Maire de TARTAS donne lecture des procurations :

Evelyne COURROS Adjointe au maire à Dominique DEGOS Adjointe au maire
Philippe DUBOS Adjoint au maire à Eric LAMOTHE Adjoint au maire
Philippe GOSSELIN Conseiller municipal à M. le Maire
Valérie DAUGREILH Conseillère municipale à Max GAILLARDET
Jeanne BRUGAT Adjointe au maire à Cathy CELIMON
Mme THIEBLIN est arrivée pour la 4^{ème} délibération.

M. le Maire après avoir procédé à la désignation de Cathy CELIMON comme secrétaire de séance, fait approuver le procès-verbal de la séance du 27 septembre dernier qui n'appelle pas de commentaires.

Ensuite, M. le maire en ouverture de séance informe l'assemblée de la tenue ce 25 octobre en début de matinée, d'une part d'un comité technique qui a donné un avis favorable sur le recrutement prochain d'un contrat d'apprentissage ainsi que sur le retour des actions menées dans les services sur 2016 et 2017 au titre du document unique.

Ce même jour s'est tenue aussi, la 3^{ème} convention du personnel, réunion d'information communication et échanges avec les agents municipaux dans le courant du dernier trimestre de l'année. C'est l'occasion pour les Elus municipaux et cadres de la direction générale de faire un point à tous les agents sur les projets municipaux, le fonctionnement des services sur l'année en cours et les perspectives à venir, le statut, la réforme territoriale, document unique et agenda 21 deux dossiers importants de la collectivité ville de TARTAS, la prévention et l'action sociale. Tous les services étaient donc réunis sur la matinée, et l'on a pu constater un bon retour des agents.

Puis M. le Maire aborde les questions à l'ordre du jour.

.../...

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°1 :

Ville de TARTAS – Budget principal – Tableau des effectifs – Contrat d'apprentissage

Délibération n°2 :

Ville de TARTAS – Budget principal – Service EASA – Convention de mise à disposition d'un agent auprès de la commune de PONTONX – parcours de formation

Délibération n°3 :

Ville de TARTAS – Budget principal – Service EASA – Convention avec le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile « Landes-Sud-Océan »

Délibération n°4 :

Ville de TARTAS – Contrat local de Sécurité – Plan d'Actions de prévention de la délinquance

Délibération n°5 :

Document unique – Plan de formation des agents – Achats – Travaux Année 2016 et Année 2017

EDUCATION- JEUNESSE / SPORT ANIMATION / CULTURE COMMUNICATION

Délibération n°6 :

Ville de TARTAS – EASA – Espace Ados – Convention avec les communes de RION des LANDES, et PONTONX sur l'Adour.

Délibération n°7 :

Ville de TARTAS – Subvention exceptionnelle à l'association « les Amis des Chats »

Délibération n°8 :

Ville de TARTAS – Subvention exceptionnelle à l'association « l'Harmonie Tarusate »

Délibération n°9 :

Ville de TARTAS – Subvention exceptionnelle à l'association « 4L Trophy »

Délibération n°10 :

Ville de TARTAS – aide bourse à la formation des bénévoles

TRAVAUX / URBANISME / FONCIER / ACCESSIBILITE / ENVIRONNEMENT

Délibération n° 11 :

Ville de TARTAS – Acquisition d'une parcelle pour partie – travaux rue Victor hugo

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n°12 :

Ville de TARTAS – Déménagement des Services de la Mairie – Location de locaux

INFORMATIONS et COMMUNICATION

Décisions municipales (communication en application du CGCT)

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°1 : Ville de TARTAS – Budget principal – Tableau des effectifs – Contrat d'apprentissage

M. le Maire présente le projet de délibération :

La commune a été sollicitée pour l'accueil d'un emploi en contrat d'apprentissage. Aussi, il est proposé à notre assemblée :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du travail,

VU la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

.../...

En cas d'apprentissage aménagé pour une personne en situation de handicap :

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

VU l'avis donné par le Comité Technique ou par le Comité Technique, lors de sa réunion du 25 octobre 2017
CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure pour les personnes handicapées) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

En cas d'apprentissage aménagé pour une personne en situation de handicap :

CONSIDÉRANT que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique accompagnent sur les plans financier, administratif et technique, les collectivités publiques dans l'intégration d'apprentis en situation de handicap ;

CONSIDÉRANT qu'après avis favorable du Comité Technique, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage, il est proposé :

- De recourir à un contrat d'apprentissage
- De préciser que ce contrat d'apprentissage débutera au sein des services municipaux, et plus particulièrement les Services techniques au sein du CTM à compter du 1^{er} novembre 2017
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les pièces relatives au contrat d'apprentissage, conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis, le CDG 40, et le FIPHFP notamment.
- De préciser qu'un Agent de maîtrise assurera le tutorat de cet agent, et pourra percevoir la NBI afférente.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2 : Ville de TARTAS – Budget principal – Service EASA – Convention de mise à disposition d'un agent auprès de la commune de PONTONX – parcours de formation

M. le Maire présente le projet de convention avec la commune de PONTONX sur l'ADOUR :

Comme vous le savez la commune de TARTAS a recruté au sein du service EASA, depuis le printemps 2017, un animateur qui participe aux différentes activités, tant sur le groupe scolaire que sur l'accueil de loisirs sans hébergement, que sur la mise en œuvre du projet ESPACE ADOS de la commune.

Dans le cadre de son parcours de formation, il convient au titre du BAFD de terminer les stages pratiques. La commune de PONTONX sur l'Adour a accepté sur le dernier trimestre 2017 de prendre au sein de son accueil de loisirs cet animateur ponctuellement.

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature d'une convention entre la commune de TARTAS et la commune de PONTONX.
- De préciser que c'est la procédure de la mise à disposition qui sera utilisée.

Adopté à l'unanimité.

.../...

Délibération n°3 : Ville de TARTAS – Budget principal – Service EASA – Convention avec le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile « Landes-Sud-Océan »

M. le Maire présente le projet avec le SSIAD landes sud océan.

Comme vous le savez, les PEP 40 assurent l'accompagnement de nombre de familles sur le territoire, et notamment en Pays TARUSATE.

Or, dans le cadre d'une meilleure prise en charge des usagers du canton de TARTAS et d'une meilleure rationalité des moyens mis en œuvre, la commune a été sollicitée pour mettre à disposition ponctuellement les locaux du Centre de loisirs de TARTAS, 512 rue des violettes.

Il s'agira notamment pour le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile « Landes- Sud-Océan » d'organiser des ateliers « Parents/enfants », ateliers thérapeutiques et éducatifs dont l'objectif est de renouer un lien entre les parents et les enfants.

Aussi, il est proposé à notre Conseil municipal :

- D'autoriser M. le Maire à signer une convention de mise à disposition des locaux du Centre de loisirs, 512 rue des Violettes à TARTAS, et ce ponctuellement pendant l'année.
- De préciser que cette mise à disposition sera gratuite, étant précisé que les PEP 40 devront veiller à la présence des personnels intervenants, ainsi qu'à prendre toutes les assurances nécessaires pour l'utilisation des locaux et les publics concernés.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°4 : Ville de TARTAS – Contrat local de Sécurité – Plan d'Actions de prévention de la délinquance

A la demande de M. le Maire, Pascal LAFOURCADE conseiller délégué présente le plan d'actions :

Par délibération du mois de juillet 2016, la commune s'était engagée favorablement pour la mise en place d'un Contrat local de Sécurité pour TARTAS. Par arrêté en date du 21 décembre 2016, les membres du CLSPD de TARTAS ont été installés.

Durant le premier semestre 2017, différents travaux et réunions ont permis :

- D'une part, de préparer une charte déontologique applicable aux différents membres du CLSPD mais aussi aux personnes qui seront sollicitées dans les différents groupes de travail
- D'autre part, de formaliser un Plan d'Actions de prévention de la délinquance.

Lors de la séance plénière du Vendredi 6 octobre 2017, M. le Sous-préfet, Le substitut du Procureur de la République de DAX, et M. le Maire ont approuvé et signé tant la Charte Déontologique que le Plan d'actions de prévention de la délinquance de la commune de TARTAS.

Reposant sur les 4 axes définis par le conseil municipal au mois de juillet 2016, des premières actions ont été menées ou sont en cours depuis le début d'année 2017, essentiellement sur l'axe 1 Sécurité routière et vitesse, et l'axe 4 Atteintes aux biens et incivilités.

Très prochainement des groupes de travail vont permettre de continuer les actions entamées sur les axes 1 et 4, mais aussi de mener à bien les thèmes retenus pour les axes 2 et 3, respectivement Education action sociale parentalité et Addictions diverses.

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

- D'autoriser M. le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles sur ces différents axes du Plan d'actions de prévention de la délinquance
- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents et pièces participant aux thèmes du Plan d'actions de prévention de la délinquance

Enfin, le Conseil municipal prend acte des actions menées depuis le mois de juillet 2016, dans le cadre du CLSPD pour la commune de TARTAS.

Ci-après est joint le Plan d'actions de Prévention de la délinquance de la commune de TARTAS :

.../...

CLSPD

PLAN d' ACTIONS

DE

PREVENTION de la DELINQUANCE

1^{ière} PARTIE : **Présentation et rappel sur le CLSPD de TARTAS**

2^{ième} PARTIE : **Plan d' Actions de prévention de la Délinquance**

3^{ième} PARTIE : **PILOTAGE**

.../...

1^{ière} PARTIE : Présentation « CLSPD de TARTAS »

PREAMBULE

Par délibération du 4 juillet 2016 visée des services de l'Etat, le Conseil Municipal de la commune de TARTAS s'est prononcé pour la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Le Mercredi 21 décembre 2016 s'est tenu en Mairie de TARTAS, la première réunion de travail lançant la démarche avec les Services de l'ETAT, Organismes divers, Associations locales, et différents partenaires ; un arrêté municipal est venu préciser la composition des membres du Contrat Local de Sécurité.

AXES de TRAVAIL

Le Conseil Municipal de la commune de TARTAS s'est prononcé sur 4 axes de travail :

- Axe 1 : Sécurité routière et Vitesse
- Axe 2 : Action Sociale, Education et Parentalité
- Axe 3 : Addictions diverses
- Axe 4 : Atteintes aux biens et Incivilités

ARRETE MUNICIPAL PORTANT CREATION DU CLSPD de TARTAS 21 décembre 2016

Un arrêté municipal fixe la composition avec des Membres de droit, des Membres associés, et des Membres invités.

Membres de droit :

- Monsieur le Préfet ou son représentant
- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de DAX ou son représentant
- Monsieur le Procureur de la République ou son représentant
- Monsieur le Maire de TARTAS ou son représentant
- Monsieur ERIC LAMOTHE Premier Adjoint au maire de TARTAS
- Monsieur PASCAL LAFOURCADE Conseiller délégué à la Sécurité de la Ville de TARTAS
- Monsieur YVES SERVETO Directeur général des services de la Ville de TARTAS
- Madame MARIELLE PARDENAUD Brigadier-chef-principal de Police municipale de TARTAS
- Monsieur le Président du Conseil Départemental des Landes ou son représentant
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de TARTAS

Membres associés :

- Les représentants des services de l'Etat : DDCSPP, ARS.
- Monsieur le représentant de la Communauté de communes du Pays TARUSATE
- Madame la Directrice du CIAS
- Monsieur le Directeur du Comité Départemental de la prévention routière
- Monsieur le Principal du Collège Jean Rostand de TARTAS
- Monsieur le Directeur du Collège Saint-Joseph de TARTAS
- Monsieur le Directeur de la CAF
- Monsieur le Directeur des FRANCAS des LANDES
- Monsieur le Directeur de la Fédération des Familles rurales
- Monsieur le Président du secours populaire ou son représentant
- Monsieur le Président du secours catholique ou son représentant
- Monsieur le Directeur du centre d'information des droits des femmes et des familles landaises
- Monsieur le Directeur du CDAD
- Monsieur le Président de la Source
- Monsieur le Président de l'association ADAVEM
- Madame la Directrice de l'office Public de l'Habitat des LANDES ou son représentant

.../...

Membres invités :

Peuvent être invités sans limite : toute personne qui, par sa qualité morale, juridique ou particulière peut répondre à toute question relative à la sécurité ou à la prévention de la délinquance sur la commune (président ou membres d'associations locales, directrices des écoles maternelles et primaires, service municipal Education, Associations, Sports et animations, le club omnisports, les associations caritatives – secours catholique – secours populaire...)

AXES de TRAVAIL « COORDINATION »

M. le Maire a confié l'animation et la coordination des axes de travail aux Elus municipaux. Ceux-ci ont en charge de faire des propositions, d'animer les groupes de travail et d'informer le groupe de pilotage constitué des membres de droit.

Les propositions et actions programmées seront alors présentées en Séance plénière.

Axe 1 : Sécurité routière et Vitesse	M. ERIC LAMOTHE 1^{er} adjoint au maire
Axe 2 : Action Sociale	Mme DOMINIQUE DEGOS Adjointe au maire
Education Parentalité	Mme JEANNE BRUGAT Adjointe au maire
Axe 3 : Addictions diverses	Mme NOEMIE DARGELOSSE conseillère déléguée
Axe 4 : Atteintes biens et Incivilités	M. PASCAL LAFOURCADE conseiller délégué

Après avis favorable de M. le Maire, les Elus coordonnateurs peuvent associer et inviter des personnes au titre de membres invités pour les différentes réunions et l'animation des groupes de travail.

CHARTRE DEONTOLOGIQUE

Les différents membres et participants aux réunions de travail, groupes de réflexion s'engagent à respecter et à signer la charte de déontologie, charte qui a reçu l'avis favorable des services de l'Etat, et qui est adoptée en séance plénière du 6 octobre 2017.

COORDINATION GENERALE et SUIVI des travaux du CLSPD de la Ville de TARTAS

M. le Maire confie la coordination et le suivi administratif des différents travaux du CLSPD à l'Elu municipal en charge de la sécurité au sein de la commune et au Directeur général des services.

Il est précisé que les Orientations et décisions seront soumises au vote de l'assemblée délibérante, représentée par le Conseil municipal en exercice.

2^{ème} PARTIE : PLAN d' ACTIONS de Prévention de la Délinquance

1 - DIAGNOSTIC LOCAL

Un document reprend les éléments concernant :

- La fiche d'identité de la commune de TARTAS
- La présentation de la commune – projets et services
- Un point de situation en matière de sécurité sur la commune

L'ensemble des éléments de ce document a participé à la volonté du conseil municipal de porter création d'un Contrat local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance par délibération en date du 4 juillet 2016.

.../...

2 – MISE EN ŒUVRE DES 4 AXES d’ACTIONS DANS LA COMMUNE DE TARTAS

AXE 1 : SECURITE ROUTIERE ET VITESSE

- **A) Réflexion sur la continuité des aménagements routiers** possibles à mettre en place pour ralentir la circulation et sécuriser les déplacements piétonniers ou vélos.
- **B) Réflexion sur les aménagements aux entrées de ville** (RION, CARCARES, MONTFORT, ST-SEVER...); ces aménagements devront s’inscrire dans la continuité de la démarche engagée sur les exercices 2015 à 2017 au niveau de l’Avenue du Général LECLERC (Route de DAX).
- **C) Etude et réflexion sur la Rue CALMETTE et la Rue d’OROPE** ; voie de circulation et axe très utilisé, est un point noir (circulation, stationnement, vitesse).
- **D) Réflexion sur des dispositifs permettant de limiter la vitesse et de sécuriser le déplacement des véhicules et des personnes**, tout en prenant en compte la traversée de la commune par des engins ou convois agricoles, mais aussi la présence d’une usine et d’une zone artisanale d’activités. Cette réflexion devra en compte différents aspects comme la signalétique commerciale, verticale horizontale et programme marquage au sol.
- **E) actions de sensibilisation auprès des piétons** : *comment descendre ou monter d’un bus en sécurité, comment traverser correctement un passage piétons pour les enfants, etc.*

Ces différentes réflexions pourront :

- Permettre d’établir des propositions pour examen en commission municipale des travaux
- Permettre d’appuyer des demandes de financements pour des travaux visant à favoriser tant l’accessibilité, que les déplacements des personnes en meilleure sécurité
- Permettre de mener des opérations ponctuelles en liaison avec les services de gendarmerie : sensibilisation au respect de la vitesse et règles du code de la route, actions de prévention à la conduite, tout en ciblant des axes ou voies de circulation.
- Permettre d’initier des actions de sensibilisation auprès des Etablissements scolaires de la commune.
- Permettre de mettre en place avec des associations locales, le comité départemental de la Prévention routière, l’ADAVEM, des actions de sensibilisation sur les règles de conduite notamment lors de manifestations sur la Plaine des sports de TARTAS, au gymnase et à la salle polyvalente, et ce pour tous publics.

Méthodologie Financement Evaluation :

Les groupes de travail ou personnes associées sous la coordination de l’Elu en charge de l’axe de travail pourront se rapprocher des Adjointes au maire ou cadres de la collectivité pour des avis, demandes d’informations, ou appuis techniques.

Les services de la direction générale seront en appui pour la rédaction de notes de synthèse ou fiches de suivi.

L’ensemble des réflexions et propositions pourront être soumises au bureau municipal dans le cadre de la préparation du budget de la collectivité, et appuyer ou être prises en compte pour les gros travaux dans le cadre des AP/CP ou d’une programmation pluriannuelle.

La séance plénière annuelle permettra de faire un point des actions menées, et des adaptations pour l’avenir.

AXE 2 : ACTION SOCIALE et EDUCATION PARENTALITE

Action sociale

- **A) Listage des actions spécifiques du conseil départemental** sur le territoire communal
- B) Réflexion sur des diagnostics, élaboration d'une **charte du citoyen**
- **C) Ateliers de santé publique**, de l'emploi, services civiques
Education Parentalité
- **D) Diagnostic avec l'appui d'étudiants** et pistes de réflexion sur la parentalité
- **E) Espace ADOS** : Accompagnement à la mise en place
- F) Rencontres Parents, Enfants, et ou partenaires
- G) Réflexion sur des recherches de financements pour mener ou accompagner des projets sur le territoire communal

Méthodologie Financement Evaluation :

Pour l'ensemble de ces pistes de travail, les services de la Direction générale aident à la formalisation et à la rédaction de **fiches actions**. A partir de propositions validées en séance plénière, prise en compte au moment de la préparation budgétaire et appui des différents services municipaux avec les cadres de la collectivité.

La séance plénière annuelle permettra de faire un point des actions menées, et des adaptations pour l'avenir.

AXE 3 : ADDICTIONS DIVERSES

- Diagnostic : réalisation d'un diagnostic du territoire « Etat des lieux »
- Listage des partenaires ou acteurs à associer à la démarche
- Listage d'actions spécifiques à mener sur le territoire communal « ordre des priorités »
- Réflexion et élaboration de fiches actions

Méthodologie Financement Evaluation :

Pour l'ensemble de ces pistes de travail, les services de la Direction générale aident à la formalisation et à la rédaction de **fiches actions**.

A partir de propositions validées en séance plénière, prise en compte au moment de la préparation budgétaire et appui des différents services municipaux avec les cadres de la collectivité.

La séance plénière annuelle permettra de faire un point des actions menées, et des adaptations pour l'avenir.

.../...

AXE 4 : ATTEINTES AUX BIENS et INCIVILITES

- **Relations avec les Services de Gendarmerie** : réflexion et mise en place d'une méthode de travail et d'information avec les services de gendarmerie (Maire, Elu à la sécurité, DGS)
- **Formalisation d'une rencontre mensuelle entre le Maire** (et/ou l' élu à la sécurité) et le commandant de la brigade de TARTAS pour un point sur les évènements de la commune.
Communication par les services municipaux aux services de gendarmerie d'un planning des principales manifestations ou évènements du trimestre, point sur les arrêtés municipaux, gros chantiers ou travaux à venir.
- **Listage des obligations réglementaires** en matière de Pouvoirs de Police
- **Manifestations et Evènements sur le Territoire Communal « Organisation de la Sécurité »**
Elaboration d'un calendrier des principales manifestations ou évènements de l'année
Réflexion sur des dispositifs de sécurité adaptés selon la nature des évènements
Fêtes locales : confirmation et adaptation du dispositif de sécurité existant
- **Actions spécifiques sur le territoire communal** (nuisances sonores, police de l'environnement)
- **Rencontres et sensibilisation auprès des personnes âgées**
Profiter du programme des animations seniors le dernier vendredi de chaque mois pour mener des actions de sensibilisation en sollicitant différents acteurs (prévention routière, services de gendarmerie, service de police municipale, associations locales...)
- **Rédaction d'un guide commun** pour la communication aux habitants
- **Vidéo protection** : réflexion et mise en place de la Vidéo protection en centre-ville
- **Commerçants Artisans** : instaurer une rencontre ou des réunions avec les commerçants et artisans (*avant animations commerciales de fin d'année, lors des fêtes locales, etc...*)

Méthodologie Financement Evaluation :

Permettre d'établir des propositions à soumettre aux commissions municipales Affaires générales réglementation ou travaux

Permettre d'organiser des actions de sensibilisation auprès des établissements scolaires et des associations locales avant les grandes manifestations, les rencontres sportives, et ou les réunions de quartier annuelles de la municipalité (thème des nuisances sonores, respect de l'environnement, tri sélectif)

Les services de la direction générale seront en appui pour la rédaction de notes de synthèse ou fiches de suivi.

L'ensemble des réflexions et propositions pourront être soumises au bureau municipal dans le cadre de la préparation du budget de la collectivité, permettant aussi de réfléchir à la recherche de financements pour accompagner les actions initiées.

La séance plénière annuelle permettra de faire un point des actions menées, et des adaptations pour l'avenir.

.../...

3^{ème} PARTIE : SCHEMA de PILOTAGE

Le maire est responsable de l'animation, sur le territoire de sa commune, de la politique de prévention de la délinquance et de la coordination de sa mise en œuvre. Il dispose d'une compétence propre en matière de prévention de la délinquance liée notamment à ses pouvoirs de police.

Ces pouvoirs sont de trois ordres :

- Police générale, avec pour objet l'exécution des lois et règlements ainsi que les mesures de sûreté générales. Le maire agit en tant qu'agent de l'état, sous l'autorité du préfet qui peut se substituer à lui.
- Polices spéciales, incluant la police municipale ayant pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.
- Officier de Police judiciaire et officier d'état-civil, exercés sous la surveillance du procureur de la République.

Ainsi le maire est garant de la tranquillité publique au sein de sa collectivité dans le cadre de ses prérogatives en matière de police administrative générale et spéciale.

En outre face à l'évolution des problématiques auxquelles il est confronté, il joue un rôle actif de proximité dans de nouveaux champs d'action, dans des domaines jusqu'alors réservés à d'autres partenaires notamment le respect des règles, l'action sociale et éducative, la lutte contre les incivilités et les troubles à la tranquillité publique.

Le pilotage du Contrat local est donc confié au Maire. Pour la commune de TARTAS, des élus référents coordonnent sous la responsabilité du Maire les groupes de travail dont les travaux et propositions sont présentés en séance plénière chaque année.

Les groupes de travail peuvent comprendre les membres de droit, les membres associés et des membres invités, ce dans le respect de la charte de déontologie.

Les membres de droit se réunissent et préparent la tenue des séances plénières. Ainsi chaque année, un point des actions menées est fait, permettant d'adapter ou de valider de nouvelles pistes de travail.

A chaque étape, M. le Maire tient informé et associe les services de l'Etat, et rend compte au conseil municipal.

Le Maire de TARTAS,

Le Préfet,

Le Procureur de la République,

.../...

M. le Maire donne la parole à M. MARSAN Adjoint au maire. Jean MARSAN indique qu'il souhaite que l'accent soit mis sur l'action sociale, l'éducation et la parentalité et les addictions diverses.

En réponse, M. le Maire précise que M. le Sous-préfet a mis en avant l'appui de différentes associations, comme la Source, et d'autres partenaires, sur ces axes de travail. Ce sera donc important dans la démarche de la commune notamment concernant la parentalité.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°5 : Document unique – Plan de formation des agents – achats – travaux Année 2016 et année 2017

Pascal LAFOURCADE présente les actions du document unique des deux dernières années :

Comme vous le savez la commune de TARTAS a mis en place le Document unique pour ses différents services, document unique délibéré en conseil municipal et approuvé par le Centre de Gestion des Landes.

Dans le cadre du plan de réalisation des actions qui visent à limiter les risques au travail, mais aussi à améliorer les conditions de travail, différents projets ont été menés ou lancés sur l'année 2016 et l'année 2017.

Dès lors il convient de rendre compte au terme de ces deux années de quelques mesures ou projets menés au titre du plan d'actions 2016/2017 :

Tous services confondus :

Recensement et Renouveau des besoins en vêtements de travail et EPI, avec mise en place d'un groupement de commande avec le CDG40

Recensement et listage des produits d'entretien à utiliser selon les installations et les spécificités des utilisations avec mise en place d'un groupement de commande et information sur les protocoles d'utilisation

Services administratifs :

Prise en compte de l'accessibilité dans le futur projet de travaux de réhabilitation des locaux Mairie

Création de sanitaires séparés et espace convivialité dans le futur projet de travaux locaux Mairie

Reconfiguration des postes de travail et notamment de l'accueil public pour les agents d'accueil

Création d'espaces de rangement et de stockage ou archives dans futur projet travaux locaux Mairie

Prise en compte des nuisances sonores pour les bureaux dans le futur projet travaux locaux Mairie

Participation d'agents à des formations sur les logiciels métier

Mise en place d'un agent de prévention pour les services administratifs (formation à venir)

Services TECHNIQUES :

Achat d'un pont élévateur et condamnation de la fosse

Travaux d'aménagement d'une salle pour les agents du CTM

Participation d'agents du CTM à des actions de formation

Mise en place d'un parcours de formation pour la mise à jour des CACES

Travail sur les roulements de travail (tournées de balayage, travaux récurrents)

Sensibilisations au balisage des chantiers et aux risques routiers

Acquisition d'une nouvelle balayeuse (dernier trimestre 2017)

Acquisition de matériels démarche ZERO PHYTO

Services EASA :

Organisation de réunions avec les référents du service sur le bon emploi des produits d'entretien, les temps de travail, le port des vêtements de travail

Participation d'agents du service EASA à des actions de formation

Généralisation du travail en équipe ou en binôme quand cela est possible

Réalisation d'un vestiaire pour le personnel sur le groupe scolaire en 2016

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

De prendre acte et communication de l'ensemble de ces mesures du plan d'actions par service pour les années 2016 et 2017

De préciser qu'une fois par semestre, en 2016 et 2017, le CT et CHSCT ont été associés et informés de l'avancement du plan d'actions du Document Unique

De préciser que chaque année, à l'automne, l'ensemble des agents sont amenés à participer à une matinée d'information et de point sur les Risques au travail lors de la convention du personnel.

De rendre compte par cette délibération au CDG40.

.../...

M. le Maire prend la parole et rappelle que le document unique, obligation pour une collectivité, est aussi un axe de travail de l'agenda 21, et le personnel a été sensibilisé lors de la convention du personnel, tant sur les actions menées en 2016/2017, que celles restant à mettre en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°6 : Ville de TARTAS – EASA – Espace Ados – Convention avec les communes de RION des LANDES, et PONTONX sur l'Adour.

M. le Maire présente le projet culturel :

Dans le cadre de la Politique Education Jeunesse et du programme du mandat municipal 2014-2020, la commune a prévu de favoriser différentes actions en faveur des jeunes.

Or, comme vous le savez la commune s'est notamment engagée dans un projet de construction d'un Espace ADOS qui devrait se concrétiser dans le courant du premier semestre 2018.

De plus, un nouvel animateur a été recruté au printemps 2016 pour travailler au projet de fonctionnement de ce lieu.

A ce titre, après avoir initié des moments de rencontres pendant l'été 2016, Maison Jeanne d'Albret, puis programmé des activités sur l'année scolaire notamment le samedi et aux petites vacances, il est proposé aux jeunes qui fréquentent l'espace Ados de participer à un projet Culturel en partenariat avec les communes de RION de LANDES et de PONTONX sur l'ADOUR, pendant les vacances d'automne 2017.

Les activités comprendront notamment :

- Une intervention de la ligue de l'enseignement
- Un atelier cirque
- Un atelier prévention
- Un atelier théâtre
- Une sortie à un spectacle
- Des moments d'échanges

Le budget prévisionnel est de 7 030 €, avec une aide de 2 000 € de Landes Imaginations et de 400 € de la CCPT.

La participation de chaque commune est fixée entre 900 et 1000 €, ainsi qu'un droit aux activités par jeune de 20 €.

Il est donc proposé à notre assemblée :

- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents pour ce projet à destination des jeunes qui fréquentent l'espace ADOS de TARTAS
- De préciser que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°7 : Ville de TARTAS – Subvention exceptionnelle à l'association « les Amis des Chats »

A la demande de M. le Maire, Eric LAMOTHE présente le projet de subvention :

Sur proposition de la commission Associations qui s'est réunie en date du 16 octobre 2017, il est proposé un montant de500..... €

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget 2017, chapitre 65.

Vincent DUCASSE intervient pour dire qu'il lui semble que la subvention est destinée à stériliser les chats, et non donner à manger. Cathy CELIMON et Christine CHAPUIS insistent sur le soutien qu'elles souhaitent donner à l'association des amis des chats.

.../...

Après différents échanges, Eric LAMOTHE indique que la commission a souhaité que l'association donne un pont précis des actions, tout en soulignant l'importance des actions de cette association.

M. le Maire conclue en soulignant de plus, que cela s'inscrit dans la démarche et le plan d'actions AGENDA 21.

Adopté à la majorité, M. GAILLARDET votant contre.

Délibération n°8 : Ville de TARTAS – Subvention exceptionnelle à l'association « l'Harmonie Tarusate »

Eric LAMOTHE reprend la parole et présente le projet :

Sur proposition de la commission Associations qui s'est réunie en date du 16 octobre 2017, il est proposé un montant de2 500.... €

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget 2017, chapitre 65.

Georges DUBUN conseiller municipal appuie cette subvention, qui couvrira en partie le déficit de la soirée.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°9 : Ville de TARTAS – Subvention exceptionnelle à l'association « 4L Trophy »

Eric LAMOTHE présente le projet :

Sur proposition de la commission Associations qui s'est réunie en date du 16 octobre 2017, il est proposé un montant de400. € , sous réserve qu'une association soit constituée.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget 2017, chapitre 65.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°10 : Ville de TARTAS – aide bourse à la formation des bénévoles

Eric LAMOTHE reprend la parole pour le projet :

Sur proposition de la commission Associations qui s'est réunie en date du 16 octobre 2017, il est proposé, au titre du dispositif bourses à la formation des bénévoles :

Un montant de 406 € à la section football de TARTAS.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget 2017.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 11 : Ville de TARTAS – Acquisition d'une parcelle pour partie – travaux rue Victor Hugo

M. le Maire présente le projet :

Comme vous le savez la municipalité s'est engagée dans un projet de réaménagement du Centre-ville, prenant notamment en compte l'accessibilité des commerces, le parcours de la personne, le maintien de places de stationnement suffisantes, tout en réhabilitant la voie de circulation pour limiter et sécuriser la vitesse des véhicules dans la traversée d'hyper centre. Dès le début d'année 2017, les riverains et commerçants ont été associés à la démarche lors d'une réunion d'information le 13 février, puis après tout un travail avec un bureau d'études, communication a été donnée lors des réunions de quartiers sur la première quinzaine d'octobre 2017. Or, dans le cadre de ce projet, il convient de maintenir des places de stationnement Rue Victor Hugo, voirie qui va être réhabilitée dans son ensemble.

.../...

Aussi,

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Victor Hugo, il est nécessaire d'acquérir un terrain appartenant à la société SOCOMA pour l'aménagement de places de stationnement pour les véhicules

CONSIDERANT qu'à la suite de négociations, les deux parties ont convenu dans la limite de 5 à 15 € le m²,

Il est proposé à notre assemblée :

- **DE DECIDER** d'acquérir une partie (environ 310 m²) de la parcelle de terrain cadastrée Section A n°1960, située rue Victor Hugo, appartenant à la société SOCOMA dont le gérant est M THEUX Jean François domicilié rue Chanzy à TARTAS. Cette acquisition aura lieu dans la limite de 5 à 15 euros le m². La surface définitive sera déterminée après bornage réalisé par M. Jean-Bernard Lamarque, AMIGE, géomètre-expert à TARTAS.
- **DE DESIGNER** Me PEYRESBLANQUES, notaire à Tartas, pour établir l'acte authentique. Les frais inhérents à cette affaire sont pris en charge par la commune.
- **DE PRECISER** que les crédits sont prévus au Chapitre 21 du budget de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°12 : Ville de TARTAS – Déménagement des Services de la Mairie – Location de locaux

M. le Maire présente le projet :

Comme vous le savez, la municipalité s'est engagée dans la réhabilitation du bâtiment Mairie, qui est le siège des services administratifs et accueil des usagers, ou habitants de la commune.

Aussi, sur la fin d'année 2017 et jusqu'à l'automne 2018, les services vont être transférés au principe de la continuité du service public, dans les locaux de l'ancienne Pharmacie Saint-Félix, au 120-124 de la place GAMBETTA à TARTAS sur une superficie de 198 m².

Les services seront ouverts au public à cette nouvelle adresse, à compter du **mois de février ou mars 2018 jusqu'au mois de novembre ou décembre 2018**, le temps des travaux. Il était important de donner cette information aux habitants de la commune et usagers.

Le numéro de téléphone de la Mairie et l'adresse mail restent inchangées, ainsi que les coordonnées du site internet de la commune.

M. le Maire informera et sollicitera M. le Procureur de la République du déplacement du secrétariat et des registres d'état-civil. De plus des démarches sont en cours pour utilisation ponctuelle d'autres locaux pour des réunions, mariages, comme la salle polyvalente ou autres lieux sur la commune.

Pour des raisons pratiques, un bail précisera les conditions de mise à disposition de ces locaux moyennant un loyer mensuel pour la période du 8 janvier 2018 au 31 décembre 2018, avec possibilité de prolongation d'un mois ou deux. La commune fera son affaire des charges afférentes (eau, électricité, téléphone,...) ainsi que des taxes au prorata temporis. Un état des lieux sera fait à l'entrée et à la sortie, dont les frais seront partagés entre le propriétaire et le locataire (la commune de TARTAS).

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

- D'autoriser M. le Maire à donner communication à la population du déménagement des services de la Mairie dans les locaux de l'ancienne Pharmacie Saint-Félix
- D'autoriser M. le Maire à faire les démarches auprès de M. le Procureur de la République
- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents, notamment le Bail.
- De préciser que les crédits sont prévus au budget

Adopté à l'unanimité.

.../...

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, Cécile GARRIDO attire l'attention de l'assemblée sur la réflexion à voir sur l'implantation d'un abri bus sur la ville basse, notamment pour les scolaires.

La séance est levée, il est 20 h 00.